

## MAINTIEN DE L'EMPLOI

### Dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé

⊕ d'informations :

<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>

## REPORT DE CHARGES

### Report de paiement des charges sociales et fiscales

⊕ d'informations sur les pages dédiées des sites :

[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

### Report de loyers et factures

Adresser directement par mail ou par téléphone une demande de report à l'amiable aux entreprises auprès desquelles vous payez ces factures (votre fournisseur de gaz, d'eau ou d'électricité, votre bailleur...)

### Si les mesures de report de charges ne suffisent pas

### Baisse de charges fiscales



### Télécharger le modèle de demande de délai de paiement et/ou de remise d'impôt

(à adresser au service des impôts des entreprises dont vous relevez)

## SOUTIEN À LA TRÉSORERIE

### Des garanties de lignes de trésorerie bancaires

Contact BPI France :

**09 69 370 240** (numéro vert)

### Fonds de solidarité Etat/Région TPE/micro/auto-entrepreneur

- 1 1500 € sur déclaration sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) à partir du 01/04
- 2 2000 € de plus sur appréciation de la région au cas par cas, à partir du 15/04

⊕ d'informations :

[www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/DP-Fonds\\_de\\_solidarite.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/DP-Fonds_de_solidarite.pdf)

## MÉDIATION

### Médiation avec les clients et fournisseurs

Médiation des entreprises de Nouvelle-Aquitaine :

[na.gestion-crise@direccte.gouv.fr](mailto:na.gestion-crise@direccte.gouv.fr)  
**05 56 99 96 50**

### Médiation bancaire

⊕ d'informations :

<https://mediateur-credit.banque.fr>

Pour en savoir plus sur l'ensemble des mesures, consultez :  
le portail du **Ministère de l'Économie**

<https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/les-mesures-de-soutien-aux-entreprises-8382>

le site de la Région **Nouvelle-Aquitaine**

<https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/coronavirus-plusieurs-mesures-au-profit-des-entreprises-et-des-associations-impactees>

**UNE QUESTION**  
sur ces mesures  
d'urgence ?

Pour toutes questions relatives à des dossiers en cours ou au sujet des mesures d'urgence mises en œuvre par l'État, la Région et tout autre acteur,  
**GRAND COGNAC** reste à vos côtés pendant la période de confinement :

✉ [conomie@grand-cognac.fr](mailto:conomie@grand-cognac.fr)

☎ **05 45 93 47 99**

📍 L'eco de l'Agglo - Grand Cognac

**La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Charente** se mobilise pour informer, identifier et accompagner les entreprises en difficulté :

☎ **05 45 20 55 55**

✉ [crisecovid19@charente.cci.fr](mailto:crisecovid19@charente.cci.fr)

**La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la Charente** a mis en place une cellule d'accompagnement :

✉ [urgence.covid19-cma16@cma-charente.fr](mailto:urgence.covid19-cma16@cma-charente.fr)